

Trans Soualiga 2020

Règlement

La **Trans Soualiga** se déroulera en conformité avec le présent règlement.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir durant l'épreuve.

Article 1 : Cadre de l'épreuve

La TRANS SOUALIGA est une course à pied de type « Trail » (hors route) organisée par l'association DOTSM (Dream Of Trail Saint Martin), association de type loi 1901, inscrite au journal officiel du 24/05/ 2014 sous le n° 0021.

Cette course se déroulera le **samedi 28 mars 2020**.

Cette course est composée de 3 épreuves :

1.1 La TRANS SOUALIGA (TS): 50km/2000 D+

Cette épreuve est courue, à allure libre sur 13 heures maximum. Elle s'effectue individuellement et s'adresse à des coureurs entraînés, endurants et maîtrisant l'orientation en terrain montagnard. Ce trail est une épreuve sportive et non une simple promenade. La participation à celui-ci implique le respect du présent règlement.

Le départ sera donné de Bellevue (lieu-dit « Jardin Rasta ») à 4 heures du matin sous la forme d'un circuit en sous-bois, pistes et chemins sur les distances de 50 km environ, l'arrivée se fera sur la plage de Friar's Bay.

1.2 Le DEFI DES FROUSSARDS (DF): 30km/ 1000D+

Le départ sera donné sur la plage de Friar's Bay côté Restaurant FRIARS BAY BEACH CAFE à 6 heures du matin sous la forme d'un circuit en boucle sur littoral, sous-bois, pistes et chemins sur les distances de 30km environ, l'arrivée se fera sur la plage de Friar's Bay. Cette épreuve est courue, à allure libre sur 8 heures maximum.

1.3 Le DEFI REX ALLEN (DRA): 15K/500 D+

Le départ sera donné à 7h sur la plage de Friar's Bay côté restaurant Friar's Bay Beach Café (FBBC). Cette épreuve est courue, à allure libre sur 6 heures maximum.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 La course est ouverte à toutes personnes âgées de plus de 18 ans pour la Trans Soualiga et pour le Défi des froussards, femme ou homme sans distinction sur présentation d'un certificat médical précisant que la personne n'a pas de contre-indication à la course à pieds en compétition, et ce, de moins de 3 mois à moins que cette dernière ne soit licenciée à la FFA ou toutes autres fédérations délégataires.

Le défi Rex Allen sera ouvert aux jeunes âgés de 16 ans sous réserve qu'ils soient licenciés dans les mêmes conditions que ci-dessus et avec un document parental les autorisant à participer à l'évènement.

2.2 S'acquitter des droits d'inscription :

50 € par personne pour la TS 50km, 25€ par personne pour le DF 30km et 15€ par personne pour le DRA 15km.

2.3 Nombre maximum de coureurs :

La TRANS SOUALIGA accueillera 75 concurrents maximum, le DEFI DES FROUSSARDS 75 personnes maximum et LE DEFI REX ALLEN 120 participants maximum, et ce, pour des raisons de logistique et de sécurité.

Article 3 : Esprit de l'épreuve

3.1 La TRANS SOUALIGA n'a pas pour but de réaliser un parcours donné sans dépasser un temps imparti en termes de compétition et elle ne doit donc pas être considérée comme une épreuve compétitive classée à une fédération pour le moment. De ce fait, elle ne donne pas lieu à un classement officiel de la FFA ou autre fédération affiliée même si DOTSXM est affiliée à la FFA.

3.2 Le concurrent qui réalise le meilleur temps remporte l'épreuve. Dans l'éventualité d'une arrivée ex-aequo, l'avantage sera donné au plus âgé.

3.3 Le chronométrage de l'organisation est la seule référence officielle.

3.4 La manifestation se déroule en montagne et littoral sur un itinéraire long, balisé.

3.5 L'épreuve se déroule dans le respect de la Charte fédérale de l'environnement.

3.6 Des contrôles antidopage peuvent être effectués.

3.7 Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

Article 4 : Nature de l'épreuve

4.1 L'épreuve se déroule dans un domaine de moyenne montagne pouvant présenter des passages à caractère montagnard de cotation facile à peu difficile nécessitant l'utilisation de mains courantes ou de cordes fixes déjà installées pour progresser.

4.2 Le parcours comporte des points de contrôles obligatoires présentant des barrières horaires.

La barrière horaire est fixée à 9h30 à Friar's bay pour le départ de la 2^{ème} boucle du 50KM de la Trans Soualiga.

Article 5 : Spécificité technique de l'épreuve

5.1 Le départ des concurrents est donné en ligne.

5.2 Les points de contrôle et leurs horaires de fermeture sont indiqués clairement dans le carnet de route.

5.3 Certains contrôles sont dotés d'un temps maximum, dont le dépassement entraîne l'élimination du concurrent. Ce dernier ne pourra plus prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

5.4 Les concurrents ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle qu'aux postes de contrôle ; ce qui exclut toute assistance mobile de type lièvre, porteur d'eau, accompagnateur, aide au déplacement ...

5.5 Abandons : Tout concurrent désirant abandonner la course doit avertir lui-même le comité de course au **0690 411 707** ou au **0690 33 56 89** afin de prévenir le comité organisateur. Il devra rendre son dossard. En cas d'impossibilité physique, il fait avertir par un autre concurrent.

5.6 Le PC Course installé à Friar's Bay soit aussi à l'arrivée de l'épreuve coté FBBC et les contrôleurs disposés sur le parcours seront les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré. Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours publics et notamment pour ne pas provoquer de sur accident ou de problème de désinformation.

Article 6 : Équipement

6.1 Équipement obligatoire par concurrent :

- Une paire de chaussures adaptée à la marche ou à la course à pied en montagne de type chaussures de trail.
- Sac à dos avec une réserve 2 litres d'eau minimum (« type camelback » ou ceinture porte-bidons), en tout cas suffisante pour s'hydrater entre 2 points de ravitaillement (5 points sont prévus)
- Eco-cup fourni par l'organisateur (pas de timbales en plastique sur la course)
- Quelques encas
- sifflet
- couverture de survie
- pharmacie de 1^{er} secours avec bande type « élastoplast », pansements, liquide antiseptique, téléphone portable chargé.
- Lampe frontale pour la Trans Soualiga, il est autorisé de s'en défaire au lever du jour.

6.2 Équipement recommandé : Produit anti-guêpe (très important pour les personnes présentant des allergies en cas de piqûres), paire de gants, casquette (couvrante sur la nuque de préférence), crème solaire de type écran total

6.3 Les sacs pourront être vérifiés au départ et/ou durant l'épreuve. Tout équipement manquant ou non-conforme entraînera une pénalité (voir article 7.2)

6.4 Durant toute l'épreuve, les concurrents doivent porter visiblement leur dossard devant et être muni des équipements obligatoires.

6.5 Pour la course Trans Soualiga un transfert de sac est prévu entre le point de départ des courses (Bellevue) et la mi-course à Friar's Bay qui sera également le point d'arrivée après la 2^{ème} boucle.

6.6 Lors des ravitaillements, il n'y aura pas de gobelets fournis par l'organisation. Une eco-cup sera offerte par l'organisation avant le départ de la course.

Article 7 : Règles et pénalités

7.1 Pour être classé, un concurrent doit avoir pointé à chaque point de contrôle.

7.2 Pour un équipement manquant ou non-conforme, le jury peut appliquer une pénalité allant de 30 minutes à la disqualification du concurrent. Il en est de même pour tout autre manquement au règlement.

7.3 L'équipe médicale ou l'organisation est habilitée à mettre hors de course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Article 8 : Disqualifications et réclamations

8.1 Il y a disqualification immédiate pour :

- .Non présentation à un contrôle
- .Le pointage au-delà de l'horaire de fermeture à un poste de contrôle
- .Une aide extérieure en dehors des points de ravitaillement
- .Le sac à dos non porté
- .L'absence de dossard
- .Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage
- .Le refus de se faire examiner par un médecin
- .La non-assistance à un concurrent en difficulté
- .Des insultes ou des menaces proférées à l'encontre des membres de l'organisation
- .La pollution ou la dégradation de l'environnement

8.2 Les réclamations seront reçues par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. La réclamation devra être justifiée, vraie et sincère, dans l'esprit du trail.

8.3 Disqualification ultérieure en cas de résultat positif à un contrôle antidopage et interdiction de courir l'année suivante.

Article 9 : Le comité de course

9.1 Il se compose :

Du président ou vice président du club organisateur de l'épreuve

Du chef de parcours

De toute personne compétente dont la présence est jugée utile

9.2 Le comité de course est seul habilité à statuer sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les procédures de discipline sont celles contenues dans le règlement fédéral des disciplines.

Article 10 : Catégories et prix

10.1 Les catégories

Les catégories seront celles de la FFA.

10.2 Les prix

Les prix seront remis selon les résultats au scratch sur chacune des 3 courses.

Article 11 : Droit à l'image

11.1 Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les professionnels doivent obtenir leur accréditation auprès du club d'organisation.

11.2 Tous concurrents autorisent l'utilisation de ses photos/vidéos personnelles, leur indexation à partir de leurs numéros de dossard et leurs mises à disposition pour une recherche publique et une publication sur les médias sociaux ou des galeries publiques en ligne.

11.3 Les informations telles que les résultats du concurrent, son nom, son numéro de dossard, son temps de course et son numéro de téléphone et son adresse e-mail pourront être transmises à toute organisation affiliée dans le but de publier ses photos / vidéos et résultats via les réseaux sociaux, notifications par emails ou tout autre canal de diffusion.

Article 12 : Modification de parcours

12.1 L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis.

Article 13 : Modalité des inscriptions

13.1 Les inscriptions peuvent s'effectuer uniquement en ligne sur le site de sport-timing-caraibes: <http://www.sport-timing-caraibes.com>

Article 14 : Annulation d'une épreuve

14.1 Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de météo trop défavorable ou tout cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire de reporter ou même d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription par le comité d'organisation.

Article 15 : Assurance

15.1 Responsabilité civile: L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants dans la limite de la police souscrite.

15.2 Individuelle accident: Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.